

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le DIX NEUF DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le TREIZE DECEMBRE 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

#### ETAIENT PRESENTS :

Mme BASLY-LAPEGUE Christine, M. DROUIN André, Mme SERRE Anne, M. LALANNE Jean-Pierre, Mmes HENRARD Marie-José (présente jusqu'à 18h42, jusqu'à la délibération n°4 incluse), LOUME-SEIXO Viviane, M. PEDARRIOSSE Francis, Mmes VERDIERE-BARGAOUI Axelle, DUDOUS Dominique, RABAUD-FAVEREAU Isabelle, LAGOUARDETTE Régine, Mrs. JANOT Bruno, NOVO Vincent, Mmes BADETS Béatrice, MADOUNARI Géraldine, ALEXANDRE Valériane, Mrs CASSEN Bruno, DUPOUY Bernard, SIMON Jésus, DARRIERE Eric, Mme DOURTHE Sarah, Mrs RENDE Grégory, DUBOIS Julien, Mme BERTHELON Marie-Constance, M. ARRAS Alexis.

#### ABSENTS ET EXCUSES :

M. MAUCLAIR Stéphane, Mme HENRARD Marie-José, absente à partir de 18h42, à partir de la délibération n°5, Mrs BALAO Serge, DUCHESNE Philippe, Mmes FAUDEMÉR Laure, BERQUE-MANSAS Marianne, COUTANT Nicole, M. DAGES Pascal, Mmes POUDEX France, PEYRIN Nadine.

#### POUVOIRS :

M. MAUCLAIR Stéphane donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN,  
Mme HENRARD Marie-José donne pouvoir à M. André DROUIN à partir de la délibération n°5,  
M. BALAO Serge donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO,  
M. DUCHESNE Philippe donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE,  
Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS,  
Mme BERQUE-MANSAS Marianne donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE,  
Mme COUTANT Nicole donne pouvoir à M. Jésus SIMON,  
M. DAGES Pascal donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme POUDEX France donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN.

#### **OBJET : CRYPTÉ : TRAVAUX 2020-2022 ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Les vestiges antiques de la crypte archéologique, inscrits aux Monuments historiques par arrêté du 29 mai 1980 souffrent depuis leur mise au jour en 1978 de problèmes chroniques de conservation.

Il faut rappeler que ce site archéologique est tout à fait exceptionnel, tant à l'échelle de la ville de Dax puisqu'il conserve ses plus anciens vestiges architecturaux mis au jour, qu'à l'échelle nationale, considérant le peu de basiliques civiles connues sur notre territoire. Cette rareté et son importance dans la dynamique de labellisation 'ville et pays d'art et d'histoire' ont entraîné une forte mobilisation de la ville pour sa sauvegarde.

Afin de remédier aux problèmes de conservation-restauration de ces vestiges, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Richard Duplat, mandataire solidaire du groupement Duplat / Pantec / Studiolo / Ecovi le 08 février 2019.

Deux phases de travaux seront nécessaires : une première tranche de gros œuvre sur le bâtiment des années 1980 renfermant les vestiges et sur les équipements techniques, puis, après une période d'interruption des travaux pour stabilisation du climat et observation, une seconde tranche portant sur la restauration / cristallisation des vestiges archéologiques eux-mêmes.

Le calendrier prévisionnel prévoit le lancement de la première tranche de travaux au second semestre 2020, pour un achèvement début 2022.

Suite aux études d'avant-projet, le montant prévisionnel des travaux a été précisé, il s'élève à 645 249 € HT, soit 774 298 TTC.

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre, dont une partie a été versée en 2019, s'élèvent à environ 93 819 € HT, soit 112 582 € TTC (forfait provisoire à confirmer).

Une AP/CP 'Travaux et restauration crypte' a été ouverte en 2018 suite à la remise de l'étude diagnostique en conservation-restauration.

Il est proposé de réactualiser dans le budget primitif 2020, les crédits de paiement des travaux et des honoraires correspondant aux exercices 2020-2022, pour les montants ci-dessous détaillés (TTC) :

2020 : 300 000 €

2021 : 300 000 €

2022 : 260 000 €

Total : 860 000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercices 2020, 2021 et 2022, en dépense, chapitre 023 MUSE-322.

Le site étant inscrit aux Monuments historiques, des subventions seront sollicitées pour cette opération à leur taux maximum auprès de l'État, du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et du conseil départemental des Landes.

La Fondation du patrimoine sera sollicitée pour lancer une campagne d'appel à souscription pour les travaux de la crypte.

Une participation financière pour les travaux relevant de la copropriété sera également demandée au syndic de la copropriété de la résidence «Îlot central », conformément à la délibération 20180920-22 relative à une délégation de maîtrise d'ouvrage et à la convention du 28 septembre 2018 signée avec l'agence ALIS Immobilier, en sa qualité de syndic.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations, ainsi qu'un rappel des crédits déjà dépensés, est décrit ci-après.

#### Dépenses réalisées (exercices 2016-2019)

	(HT)	(TTC)
Étude diagnostique (2016)	8 270 €	9 924 €
Étude complémentaire (2018-2019)	30 213 €	36 255 €
Honoraires MOE (2019)	22 697 €	27 236 €
Total dépenses réalisées	61 180 €	73 415 €

#### Dépenses prévisionnelles à engager (2020-2022)

	(HT)	(TTC)
Tranche 1	592 090 €	710 508 €
Tranche 2 :	56 619 €	67 942 €
PSE01	-15 010 €	18 012 €
PSE04	11 550 €	13 860 €
Honoraires MOE (2020-2022)	71 122 €	85 346 €

Total dépenses prévisionnelles à engager 716 371 € 859 644 €

Total dépenses (2016-2022) : 777 551 € 933 059 €

## Recettes prévisionnelles

État	110 882 €
Région	162 112 €
Département	77 067 €
Fondation du patrimoine	56 400 €
Syndic copropriété	17 780 €
Commune	508 818 €

Total recettes prévisionnelles 933 059 €

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme de travaux pour cette opération,

APPROUVE le coût de l'opération précitée et de modifier le montant de l'APCP dans le budget primitif 2020,

SOLLICITE des subventions à leur taux maximum auprès de l'État, du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et du conseil départemental des Landes,

SOLLICITE la signature d'une convention avec la Fondation du patrimoine pour le lancement d'une campagne de souscription publique pour la crypte et des conventions de subvention avec les financeurs,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et pièce afférents.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20191219-18-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 23 Décembre 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».